

**CENTRE DE DOCUMENTATION**

DES

**DÉPORTÉS et SPOLIÉS JUIFS**

~~991.A~~ 991.A  
PARIS, le 12 Mars 1945

19, Rue de Téhéran  
P A R I S (8<sup>e</sup>)

Téléphone:  
LABorde 79-84

Monsieur,

Le CENTRE DE DOCUMENTATION DES DÉPORTÉS ET SPOLIÉS JUIFS étudie dans un esprit objectif l'incidence sur la vie juive de quatre années d'occupation allemande et d'action vichyssoise (vie spirituelle, résistance juive, camps de concentration, fusillés, déportation, spoliation, etc..., etc...)

Deux de ses collaborateurs viennent de faire un rapport où ils analysent l'état actuel de la législation tendant à restaurer les Israélites dans leurs droits.

M. DUMESNIL de GRAMONT a bien voulu se charger de présenter, dans une préface, ce travail aux personnalités susceptibles de s'intéresser à ces questions.

L'Assemblée Consultative Provisoire vient, à son tour, d'être saisie de la question des biens des spoliés.

Nous avons pensé que, dans ces conditions, il serait utile d'apporter notre contribution, non pas à la solution qu'il s'agit de trouver, mais à l'exposé clair d'une situation que le public ne connaît pas. C'est le but de la brochure ci-jointe, que nous avons l'honneur de vous adresser.

CENTRE DE DOCUMENTATION  
des DÉPORTÉS et SPOLIÉS JUIFS